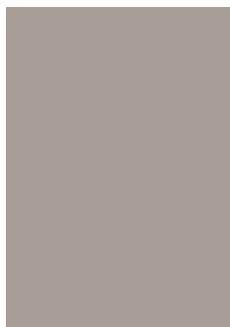


# TÉMOIGNAGE

**BERNARD AVON, RÉFÉRENT TRANSPORT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
POUR APF FRANCE HANDICAP**

## “ L'ACCESSIBILITÉ EN GARE EST ESSENTIELLE À L'AUTONOMIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Bernard AVON

Isabelle GIORDANELLA, SNCF Réseau : *L'accès aux transports et aux lieux publics par les personnes en situation de handicap soulève de nombreuses questions de fond sur la prise en compte de la différence dans notre société... Quel est votre regard sur cette problématique ?*

Bernard AVON : « Parlons déjà de l'acceptation du mot handicap. Aujourd'hui en France, quand on parle de handicap, on a l'impression de dire un gros mot. Et pourtant, le handicap est omniprésent, visible ou pas. Chacun d'entre nous peut un jour être confronté à une situation de handicap ou de réduction de sa mobilité : une jambe cassée, une grossesse, la vieillesse etc. Le terme de 'handicap' est perçu comme un obstacle, alors qu'il devrait être considéré comme un **droit à la différence** ».

I.G. : « **En Bourgogne-Franche-Comté, SNCF Réseau enchaîne les travaux de mise en accessibilité de ses gares : les gares accessibles de Beaune et Montbéliard ont été inaugurées en 2018. En 2019, les travaux de mise en accessibilité ont débuté pour les gares de Belfort, Cosne-Cours-sur-Loire, Dole et Lons-le-Saunier. Ces avancées vous satisfont-elles ?**

Bernard AVON : « Il est intéressant de s'attarder aux lois qui régissent le handicap en France. La loi du 30 juin 1975 imposait déjà que 'les bâtiments soient accessibles aux personnes handicapées'. C'était il y a 44 ans ! 30 ans plus tard, était votée la loi de 2005, promulguant l'obligation, dans les 10 années à venir, de 'rendre la chaîne de déplacement accessible dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite'. Nous sommes en 2019. SNCF Réseau fait avancer les choses en matière d'accessibilité en BFC, et c'est positif.

Mais les freins sont encore nombreux. Le rapprochement des deux Régions Bourgogne et Franche-Comté a notamment complexifié la mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée. Quant à certaines gares, elles sont accessibles, mais fermées le samedi et le dimanche ; or, sans aide humaine, une personne en situation de handicap reste sur le quai ! Il reste donc de nombreux progrès à réaliser en la matière ».

I.G. : « **Que préconiserez-vous pour faire évoluer les choses ?**

« Aujourd'hui il nous faut raisonner en termes de **chaîne de transports** et de **confort d'usage**. Bien souvent, se déplacer en train pour une personne à mobilité réduite relève du parcours du combattant en raison de nombreuses **ruptures dans la chaîne de déplacement**, dont l'origine peut être multi-factorielle (matériel ou quai inadapté, gare non accessible...). Travailler à chaque cause de rupture est important ; mais **travailler sur la continuité de la chaîne de transport est essentiel car elle-seule peut garantir l'autonomie des personnes en situation de handicap**.

La prise en compte du handicap est un sujet complexe trop souvent relégué au second plan. **SNCF Réseau est sur la bonne voie, et nous nous réjouissons des travaux de mise en accessibilité en cours en Bourgogne-Franche-Comté. Mais le chemin pour parvenir à un vrai confort d'usage pour tous sera encore long ...»**